28.04.2010 – 11:00 Uhr

La saison des grillades est ouverte: Plaisir des grillades sans accident avec les conseils du Cipi

Berne (ots) -

- Indication: Des images peuvent être téléchargées sous:
  http://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394 -

Bientôt, l'alléchant fumet de viande et de poisson grillés s'élévera à nouveau des balcons et des jardins. La saison des grillades est ouverte. Chaque année, le plaisir des grillades est malheureusement gâché par des accidents et des incendies.

En Suisse, on déplore chaque année des accidents et blessures à la suite d'un comportement inadéquat avec le feu des grils. La plupart des accidents sont dus à l'utilisation de produits hautement explosifs pour mettre en route le gril, comme l'essence ou l'alcool à brûler. Juste à temps pour la saison des grillades, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi donne les conseils de sécurité suivants:

Les précautions à prendre pour les grils à charbon de bois

- Installez le gril de façon stable. Ne faites vos grillades qu'en plein air.
- Mettez en route le gril avec un allumeur (que l'on trouve dans le commerce spécialisé). N'utilisez jamais de l'essence ou de l'alcool à brûler: il y a danger d'explosion.
- Laissez reposer les cendres pendant au moins 48 heures ou éteignez-les avec de l'eau et placez-les dans un récipient incombustible.

Les précautions à prendre pour les grils à gaz

- Installez le gril de façon stable. Ne faites vos grillades qu'en plein air.
- Vérifiez régulièrement l'étanchéité des conduites de gaz en y appliquant de l'eau savon-neuse. L'apparition de bulles signale une fuite.
- En cas d'odeur de gaz, fermez immédiatement le robinet.
- Ne fumez jamais à proximité du gril.

Si, malgré toutes les précautions, un incendie devait éclater, suivez l'ordre de priorité : alarmer (sapeurs-pompiers 118) - sauver - éteindre.

Attention au feu! Le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi, qui exerce son activité dans toute la Suisse, a son siège à Berne et est financé par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA). A l'aide de campagnes et d'un travail d'information, le Cipi veut sensibiliser les spécialistes et le grand public aux dangers du feu, afin de prévenir les incendies.
www.bfb-cipi.ch

Contact:

Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi
Tél.: +41/41/727'76'77
E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Medieninhalte

Campagne de sécurité du Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi: En avril et mai, à l'aide d'affiches et de bannières sur Internet, le Centre d'information pour la prévention des incendies Cipi attire l'attention dans toute la Suisse sur les dangers lors de l'utilisation de grils. Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch. L'utilisation de cette image est pour des buts redactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/BfB / Cipi".

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100602382 abgerufen werden.